

Recommandation de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion M-817 intitulée: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire».

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2010 dans le rapport M-817 A)

Le Conseil municipal demande à recevoir, une fois par législature, un panorama de l'utilisation des lieux aux fins prévues.